

#### BULLETIN D'INSCRIPTION MERCREDI NOVEMBRE 2017

Ecole: O Vérines O Croix Chapeau O Saint Médard d'Aunis

Repas

Nom et Prénom de l'enfant :

Mercredi 29/11

Classe:

	Apres midi A partir de 11h30	A partir de 13h30	
Mercredi 08/11			
Mercredi 15/11			
Mercredi 22/11			

Abs pour maladie : fournir un certificat médical dans les 8 jours qui suivent l'absence Toute absence non justifiée ou annulée hors délai sera facturée.

П

Annulation de dates : 1 semaine avant la date concernée par écrit

Nous informons les parents de leur intérêt à souscrire pour leurs enfants un contrat d'assurances de personnes, destiné à couvrir les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités pratiquées.

Nom et Signature des parents,

### SIGNATURE OBLIGATOIRE

Bulletin d'inscription à déposer à l'accueil ou à renvoyer par mail

#### Horaires d'accueil des enfants

Lundi: 7h30-8h35 / 16h30-19h

Mardi: 7h30-8h35 / 16h30-19h

Mercredi: 7h30-9h 11h30-19h

Jeudi: 7h30-8h35 / 16h30-19h

Vendredi: 7h30-8h35 / 16h30-19h

#### TARIFS Périscolaire matin et soir

Facturation à l'heure entamée \*Tarifs applicables au 01/09/2014

Coût horaire	Allocataire CAF/MSA	Passeport CAF/MSA			
		Q3	Q2	Q1	
1 Heure	2.50 €	2.40 €	2.30 €	2€ 20	
2 Heures	4.50 €	4.40 €	4.30 €	4.20 €	
3 Heures	6€	5.90 €	5.80 €	5.70 €	

Hors CAF /MSA - majoration de 0,50 € par heure

Le goûter est à 0,60 €, il est automatiquement facturé sur la 1ère heure de présence

Absence non justifiée

Matin 2,50 € / enfant Soir 5 € / enfant

TARIFS (Mercredi après-midi)					
Habitants CDC Aunis Sud & Sivom Plaine d'Aunis		1/2 Journée avec repas	1/2 Journée sans repas		
Quotient familial CAF Inférieur à 761	Q1	7.50 €	3.50 €		
	Q2	9€	5€		
	Q3	10.50 €	6.50€		
Allocataire CAF		12 €	8€		
Hors CAF		14 €	10 €		

Le repas n'est pas pris en charge pour les spécificités alimentaires. Une déduction de 2.50 € sera appliquée

TARIF PERI ACCUEIL

SOIR (17h00-19h00) 1.00 €

RETARD 5€ par quart d'heure / famille

## Pôle enfance PAPJ



**Responsable Accueil de Vérines :** Corinne ARNAUD / 06.25.34.46.80

#### **NOVEMBRE 2017**



Directrice de l'association : Céline ESPIOT / 06.11.87.11.48

Secrétariat : Elodie SERER

**2** 05.46.01.97.69 contact@papj.fr www.papj.fr



# Programme Mercredis

#### Mercredi 08/11

Grands: Hockey en salle
Petits: « T'choupi prend son bain »
Réalisation d'un gel douche ou
de crayons de bain



#### Mercredi 15/11

Grands: Journée spéciale
Filles = création de bijoux et coiffures
Garçons = Baby foot et activités
sportives
Petits: « T'choupi se déguise »
Déguisement et book



Grands: Cup cake cœur fondant Petits: « T'choupi à perdu son doudou » Réalisation d'un doudou



#### Mercredi 29/11

Grands : Film et pop corn Petits : « T'choupi aime la galette » Réalisation de galettes





## Programme Périscolaire

#### Chez les grands:

Le matin ...

Du 06 au 10 : Initiation magie, spécial carte

Du 13 au 17 : Illusions d'optiques

du 20 au 24 : Jeux de stratégie

du 27 au 30 : Malle parcours de billes

#### Le soir ...

Peinture

Fils et noeuds (scoubidous, bracelets brésiliens, mini pompons)

Pixel art

#### Chez les petits:

#### Le matin ...

du 06 au 10 : Fabrique ta pâte à sel
du 13 au 17 : Fabrique ta pâte à modeler
du 20 au 30 : Fabrication d'un calendrier de l'avent "Au fil des chansons et des histoires"

#### Le soir ...

"J'apprends à dessiner"

Coloriages magiques, points à relier, dessins sur feuilles plastifiées, cartes à gratter, dessins avec des bulles, mini concours "dessine moi ..."



### PERISCOLAIRE NOVEMBRE 2017

Ecole: O Vérines O Croix Chapeau O RPI (Virson / Bouhet / Chambon)

Nom et Prénom de l'enfant :

Classe:

	MATIN	SOIR
Lundi 06/11 Mardi 07/11		
Mercredi 08/11 Jeudi 09/11		
Vendredi 10/11		
Lundi 13/11 Mardi 14/11	_ _	
Mercredi 15/11 Jeudi 16/11 Vendredi 17/11		_ _
Lundi 20/11 Mardi 21/11 Mercredi 22/11	_ _ _	_ _
Jeudi 23/11 Vendredi 24/11		
Lundi 27/11 Mardi 28/11 Mercredi 29/11	_ _ _	_ _
Jeudi 30/11		

Abs pour maladie : fournir un certificat médical dans les 8 jours qui suivent l'absence Toute absence non justifiée ou annulée hors délai sera facturée.

Annulation de dates : 1 semaine avant la date concernée par écrit

Nous informons les parents de leur intérêt à souscrire pour leurs enfants un contrat d'assurances de personnes, destiné à couvrir les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités pratiquées.

Nom et Signature des parents,

SIGNATURE OBLIGATOIRE